



DÉCLARATION PRÉALABLE INTERSYNDICALE CFDT-VNF / FO / CGT GROUPE DE TRAVAIL 3 AVRIL 2019

Mesdames, Messieurs de la direction,

Vous nous réunissez afin d'aborder le volet social du COP suite aux demandes multiples que nous avons pu formuler et au mouvement de grève du mardi 19 mars porté par les 3 organisations syndicales représentatives de l'EPA VNF.

Nous souhaitons que cette réunion soit l'occasion pour vous de nous démontrer votre volonté d'instaurer un réel dialogue social, qui soit de qualité, réponde au mécontentement du personnel et apporte des propositions factuelles de votre part en faveur des personnels.

En effet, jusqu'alors nous ne pouvons pas dire que ce soit le cas ! Nous vous l'avons déjà dit, l'intersyndicale continue de garder l'espoir d'une sortie positive par le biais d'un réel dialogue social car c'est la seule issue positive et constructive possible. Cela ne doit plus se limiter à nous réunir sans qu'aucune décision concrète et concertée n'aboutisse.

Comme le directeur général nous a confirmé lors de la réunion du 27 mars qu'il n'avait aucun mandat de négociation et qu'il devait avoir un rendez-vous avec la Secrétaire générale du ministère pour lui faire part de nos revendications et de l'issue de cette réunion, nous l'invitons à revenir rapidement avec le mandat qu'il lui appartient d'obtenir en qualité de Directeur général. Dans le cas contraire, il conviendra de nous désigner le bon niveau d'interlocuteur en capacité de négocier et de décider.

Pour rappel nous vous rappelons à ce stade la liste non exhaustive de nos revendications déjà communiquées dans nos préavis de grève respectifs du 19 mars 2019 :

- L'arrêt de la « dé-navigation », l'obtention des recrutements en nombre suffisant pour l'exercice de nos missions de service public et l'arrêt de la suppression des effectifs conduisant à la mise en œuvre d'un plan social ;
- un plan de dé-précarisation mettant fin à la multiplication des recrutements de CDD de droit public ;
- Le développement du service public de la voie d'eau avec un véritable plan d'investissement de la voie d'eau ;
- La garantie d'aucune mobilité forcée dans le cadre de la mise en œuvre du prochain COP ;
- Maintien des rémunérations globales sans limites de durée dans le cadre des réorganisations ;
- La concrétisation des annonces de revalorisation des grilles salariales des OPA et de la tenue des CC OPA Promotion avec des enveloppes qui ne soient plus pénalisées par la baisse des effectifs et l'absence de recrutement ;

- La mise en place d'une prime pour reconnaître l'engagement de l'ensemble du personnel ;
- Un engagement sur le déplafonnement de la PTETE à minima à celle des DIR soit 6500€ et une revalorisation de la PTETE pour les échelles de rémunération C1 / C2 / C3 et de la prime de métier ;
- Une négociation portant sur l'instruction complémentaire définissant les modalités de révisions de l'IFSE à compter du 1er janvier 2020 avec l'instauration d'une révision annuelle ;
- La fixation d'une enveloppe CIA significative pour l'année 2019 ;
- L'engagement d'un cadrage salarial significatif pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2019 et une réelle reconnaissance de l'expérience acquise par le biais de l'ancienneté ;
- L'ouverture de négociation pour les titres restaurant et la mise en place d'un accord d'intéressement pour les personnels de statut public ;
- la hausse des salaires, des traitements et la hausse du point d'indice et une revalorisation des grilles ;
- l'amélioration des conditions de travail, le maintien des CLHSCT et du CHSCT-C ;
- le maintien des compétences des CAP et des CT ;
- L'instauration de règles transparentes pour les consultations d'instances et de concertations des personnels dans le cadre des réorganisations ;

Dans l'attente que ces avancées sociales aboutissent et que l'on obtienne une validation de la direction et des tutelles, nous vous rappelons qu'en l'état, vous ne serez pas en capacité de conduire et de mettre en œuvre votre COP contre le personnel et leurs représentants. Il est donc de votre devoir de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre aux attentes légitimes de ces derniers.

Les représentants du personnel
CFDT-VNF / FO / CGT